



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 64479

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication à propos de la télévision numérique terrestre. Il est prévu que 85 % de la population française soit couverte dans notre pays dès 2007. Il désire connaître le calendrier précis de la desserte du département de la Lozère.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge le ministre de la culture et de la communication sur la couverture du département de la Lozère par la télévision numérique terrestre (TNT). Le calendrier initial de déploiement de la TNT décidé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) le 8 juin 2004 prévoit une extension progressive du taux de couverture. Celui-ci était de 35 % de la population au 31 mars 2005 pour le démarrage ; il s'étendra à 50 % en septembre 2005, puis à 65 % à la fin du premier semestre 2006 et 85 % en 2007. Ainsi, le département de la Lozère devrait bénéficier d'une couverture partielle grâce à l'émetteur de Mende-Fortunio, à partir de 2006. En ce qui concerne l'amélioration de cette couverture, un groupe de travail, coprésidé par le CSA et la direction du développement des médias, a été mis en place en avril. Ses premières conclusions sont attendues pour le 1er octobre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64479

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4438

Réponse publiée le : 23 août 2005, page 7989